
Membres de la commission et dates des séances :

	Fonction	17.12.2020	23.12.2020	30.12.2020
Chantal Messerli	Présidente	✓	✓	✓
Christian Durussel	Secrétaire	✓	✓	✓
Jérôme Karlen	Rapporteur	✓	✓	✓
Jean-Nicolas Rehm	Membre	✓	✓	✓

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

La commission remercie Monsieur Gérald Chambon, municipal en charge du dossier, pour sa présentation claire et détaillée et les réponses précises à toutes nos questions.

Introduction

L'objet du préavis 33-2021 a pour objet la sortie de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent (AET) et le raccordement à la station d'épuration de l'association intercommunale STEP Echallens Talent. (ASET)

Contexte

Le réseau d'épuration des eaux du bassin nord de Cugy est raccordé à la station d'épuration de l'AET depuis sa mise en service en 1994. Ceci représente actuellement le traitement des eaux usées d'environ 1200 habitants.

Comme indiqué dans le préavis, la STEP fonctionne correctement, mais des investissements importants seront nécessaires dans les 5 à 10 prochaines années afin de maintenir la qualité du traitement des eaux. Elle disposerait, selon les mesures de l'épuration vaudoise d'une faible réserve de capacité tant hydraulique que biologique. D'autre part le traitement des micropolluants ne serait pas réalisé, aucune subvention n'est prévue, car l'AET ne traite pas les 8000 habitants requis pour obtenir cette aide.

Position de l'AET par rapport au raccordement à L'ASET

Le comité de direction (CODIR) de l'AET s'est prononcé contre le projet de raccordement à la STEP régionale d'Echallens.

Suite à l'étude du bureau Holinger, une étude complémentaire a été demandée auprès du bureau Hydrique, celle-ci a conforté la décision du CODIR de l'AET de ne pas rejoindre l'ASET.

Position de la Municipalité de Cugy

Les communes de Cugy et de Morrens ont mandaté une étude complémentaire auprès d'un bureau tiers de manière à analyser les différentes options de raccordements de nos stations d'épuration.

Les objectifs étaient les suivants :

- Traiter les micropolluants.
- Disposer d'installations modernes avec une meilleure efficacité énergétique.
- Valoriser le potentiel des énergies à disposition sur le site. (Voir préavis 32-2021)
- Être compétitif financièrement.

En résumé, la solution de la régionalisation s'est avérée la plus intéressante.

Pourquoi est-il important de prendre cette décision aujourd'hui ?

Financièrement, rejoindre la future STEP régionale d'Echallens maintenant, permettra la prise en charge du coût des installations nécessaires au raccordement du bassin Nord de Cugy sur Echallens par l'ASET. Soit, la création d'une station de pompage (STAP) au lieu-dit Le Moulin et la construction d'une nouvelle canalisation pour relier la STAP à la STAP de Morrens Talent. Coût estimé à CHF 700'000.-.

Selon la projection de la participation financière pour notre commune, une intégration dès à présent représenterait un coût de CHF 115'500.- soit une économie estimée à CHF 584'500.-.

Juridiquement, nous respectons les statuts de l'AET, en sortant de l'association à fin 2027. De plus les infrastructures de la STEP seront complètement amorties. Cugy n'aura donc pas une quote-part à payer sur la valeur résiduelle des installations.

Politiquement, cette annonce anticipée permettra à l'AET de disposer du temps nécessaire pour adapter sa stratégie d'investissement et ainsi, de minimiser l'impact de notre sortie.

Conclusion

Le raccordement du bassin versant Nord de Cugy à l'ASET permettra un traitement des eaux usées de meilleure qualité, le traitement des micropolluants ainsi qu'une valorisation des énergies disponibles. Le traitement des micropolluants nous dispensera du paiement de la taxe de CHF 9.- par habitant.

Au vu des investissements à prévoir ces prochaines années pour mettre la STEP de l'AET aux normes en vigueur, il est préférable financièrement de se retirer de l'AET.

Nous disposerons d'un seul interlocuteur, l'ASET. Association dans laquelle la commune de Cugy, en fonction du nombre d'habitants raccordés, aura un certain poids dans les décisions. Pour mémoire, nous sommes actuellement en minorité au sein de l'AET.

Le canton via la Direction Général de l'Environnement (DGE) a donné un avis favorable au départ de Cugy de l'AET et son raccordement à l'ASET.

Recommandation de la commission

A l'unanimité, les membres de la commission proposent au Conseil communal d'accepter le préavis 33-2021. Nous estimons que les points positifs l'emportent très largement sur les points négatifs et que le traitement des eaux usées sera de meilleure qualité.

Cugy, le 30 janvier 2020

Chantal Messerli Christian Durussel Jérôme Karlen Jean-Nicolas Rehm